

Ouagadougou, le 13 OCT 2017

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

### COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les résultats des concours professionnel de recrutement de pharmaciens généralistes pour des formations spécialisées de la session 2017 sont déclarés infructueux pour les spécialités suivantes:

- |  |  |
|--|--|
| - Pharmacie clinique:<br>Admis: Néant            | - Pharmacie hospitalière:<br>Admis: Néant            |
| - Réglementation Pharmaceutique:<br>Admis: Néant | - Biologie clinique:<br>Admis: Néant                 |
| - Pharmacologie clinique:<br>Admis: Néant        | - Toxicologie clinique et d'urgence:<br>Admis: Néant |

Pour le Ministre et par délégation  
le Secrétaire général

  
Souleymane LENGANE

